

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LE MONETIER LES BAINS
SEANCE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2014

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Catherine REBATEL – Carole CISSE – Christophe MARTIN, Adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –
Charlotte LANDRE – Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON –
Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE

Procurations :

Roger GUGLIELMETTI à Christophe MARTIN
Aurélie BERNARD à Margot MERLE

Secrétaire de séance : Aurélien VINCENT

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Madame Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prise selon la délibération des délégations données par le Conseil Municipal, n°021/2014, en date du 9 avril 2014.

1°/ Délibération n°084/2014 – Décision Modificative n°4 – budget de la Commune

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles inscriptions budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement :

- affectation de 50 000 € au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés – pris sur les crédits affectés au chapitre 022 – Dépenses imprévues.
Ces crédits sont nécessaires suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et au remplacement d'agents absents.

Section d'investissement :

- diminution des crédits de 42 000 € à l'article 2111 de l'opération 105 – Acquisition de terrains et augmentation de 126 492 € à l'article 2115 de la même opération pour l'acquisition de la parcelle bâtie AB 853
- baisse des crédits de 23 100 € à l'article 2118 de l'opération 223 – Diagnostics Pastoraux – suite au paiement de ces diagnostics en section de fonctionnement
- affectation de 5 500 € au compte 2182 de l'opération 115 – Matériel de transport – pour l'acquisition de la mini-pelle
- diminution des crédits disponibles à l'article 2313 de l'opération 228 – Réhabilitation du Moulin du Casset – pour 25 000 €
- suppression des crédits affectés à l'article 2313 de l'opération 229 – Front de Neige 3 (41 892 €) devenus sans objet

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°085/2014 – Demande de remise gracieuse de pénalité

Le Conseil Municipal accepte la remise gracieuse de pénalités de retard, présentée par le centre des Finances Publiques de Laragne-Orpierre, de la SCI le Clos de l'Yret d'un montant de 2 457 € concernant la TLE.

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°086/2014 – Fonds de Solidarité pour le logement : année 2014

Le Conseil Municipal décide une participation financière à hauteur de 371 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2014.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°087/2014 – Fusion des Offices de Tourisme de Briançon et Serre Chevalier Vallée

Le Conseil Municipal valide la fusion, processus décliné par délibération du 26 avril 2013, de l'Office de Tourisme de Briançon par l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée.

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°088/2014 – Création d'une commission «Signalétique commerciale» et désignation des membres

Le Conseil Municipal approuve la création d'une nouvelle commission extra-communale «signalétique commerciale» et désigne les membres suivants :

Anne-Marie FORGEOUX	Catherine REBATEL
Carole CISSE	Christiane CHABRE
Michel DAMARIUS	Joëlle FINAT

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°089/2014 – Le Grand Pont : levée des réserves émises par le commissaire enquêteur

Le Conseil Municipal approuve les mesures prises, suite aux réserves émises par le commissaire enquêteur après avis favorable.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°090/2014 – Achat des parcelles cadastrées S 297 et 301

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles cadastrées S 297 et 301, d'une superficie de 698 m², touchées par l'emplacement réservé n°37 destiné au parking paysager du front de neige, pour un montant total de 4 850 €.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°091/2014 – Achat de la parcelle B 244p : emplacement réservé n°7

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'environ 37 m² de la parcelle cadastrée B 244, emplacement réservé n°7 destiné à l'aménagement de la voirie communale, au prix de 150 €/m².

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°092/2014 – Achat des parcelles Y110, C1052, Y286, Y315, Y192, Z374, V329, R143, R152, S1294, S82 et S83 à la SAFER

Le Conseil Municipal, suite à la convention d'acquisition de parcelles au titre de réserve foncière avec la SAFER, approuve l'acquisition de ces 12 parcelles d'une superficie totale de 43a 97ca au prix total de 4 730 €.

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°93/2014 – CALHAURA : commission «Façades-toitures»

Le Conseil Municipal valide l'attribution des subventions pour les travaux de façades ou toiture pour un montant total de 14 276 €. Mesdames Anne-Marie FORGEOUX et Bernadette TELMON n'ont pas participé au vote.

Approuvé par 13 voix POUR

11°/ Délibération n°94/2014 – Instauration d’une déclaration préalable aux travaux de façades

Le Conseil Municipal, afin de maîtriser les ravalements de façades et de veiller à la conservation d’une harmonie avec le caractère architectural du territoire et des structures avoisinantes, décide de soumettre à déclaration préalable les ravalements de façades, conformément aux dispositions du décret n°2014-253 du 27 février 2014.

Approuvé à l’unanimité

12°/ Délibération n°095/2014 – Régie des transports : convention avec le Conseil Général

Le Conseil Municipal approuve la signature d’une nouvelle convention de Délégation de Service Public qui prendra en compte tous les transports :

- les scolaires
- le marché de Briançon
- le marché du Monétier
- les collégiens

ainsi que les nouveaux horaires.

Approuvé à l’unanimité

13°/ Délibération n°096/2014 – CNFPT convention-cadre de formation : année 2014

Le Conseil Municipal approuve la convention de formation avec le CNFPT pour l’année 2014.

Approuvé à l’unanimité.

14°/ Délibération n°097/2014 – CDG : convention de mise à disposition d’un Agent Chargé d’une Fonction d’Inspection, ACFI

Le Conseil Municipal approuve le principe de la convention de mise à disposition d’un agent d’inspection avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Approuvé à l’unanimité.

15°/ Délibération n°098/2014 – Adhésion à l’Agence Technique Départementale des Hautes-Alpes IT05 (ingénierie territoriale)

Le Conseil Municipal décide l’adhésion de la commune à IT05 pour l’ensemble des prestations et l’eau potable pour un montant annuel de 2 785.40 €.

Approuvé à l’unanimité.

16°/ Délibération n°099/2014 – Réhabilitation de la fontaine d’eau chaude : demandes de subventions

Le Conseil Municipal sollicite l’aide financière du Conseil Général des Hautes-Alpes et du Conseil Régional PACA pour les travaux de réhabilitation de la fontaine d’eau, dont le montant estimatif s’élève à 95 774.76 € HT.

Approuvé par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

(Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE)

La séance est levée à 20 h 20